

Réf : DGSSAJE2025-66

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

SCRUTIN DU MARDI 10 AU JEUDI 12 JUIN 2025

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Vu** les articles L. 713-1 et suivants du Code de l'Éducation ;
- Vu** les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'Éducation relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 13 mars 2025 ;
- Vu** l'avis du Comité social d'administration en date du 28 avril 2025 ;
- Vu** l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans en date du 29 avril 2025 ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Orléans ;
- Vu** les statuts de l'UFR Droit, Économie, Gestion ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-31 relatif aux élections au conseil de l'UFR droit, Economie, Gestion du 29 avril 2025 ;
- Vu** l'arrêté DGS/SAJ/E-2025-52 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections au Conseil de l'UFR Droit, Économie, Gestion du 23 mai 2025 ;
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

ARTICLE 1 : COLLEGE DES PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES (COLLEGE A)

Les sièges sont attribués au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restant au plus fort reste. Pas de possibilité de panachage (listes bloquées).

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste de candidat :

Nombre de sièges à pourvoir	9
Nombre d'électeurs inscrits	33
Nombre d'émargements	19

Nombre d'enveloppes de vote	19
Taux de participation	57,57%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	16

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
« Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »	16 100,00%	1. ÉRIC-ALAIN ZOUKOUA	ÉLU
		2. GÉRALDINE GOFFAUX	ÉLU
		3. CHRISTOPHE HURLIN	ÉLU
		4. NATHALIE DUBOST	ÉLU
		5. ALEXIS ZARCA	ÉLU
		6. SOPHIE RENAULT	ÉLU
		7. ALEXIS DIRER	ÉLU
		8. DARIA ONORI	ÉLU
		9. CLÉMENT FRANÇOIS	ÉLU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- M. Éric-Alain ZOUKOUA (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Géraldine GOFFAUX (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Christophe HURLIN (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Nathalie DUBOST (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Alexis ZARCA (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Sophie RENAULT (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Alexis DIRER (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Daria ONORI (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)

- M. Clément FRANCOIS (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)

ARTICLE 2 : COLLEGE DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILES (COLLEGE B)

Les sièges sont attribués au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restant au plus fort reste. Pas de possibilité de panachage (listes bloquées).

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste de candidat :

Nombre de sièges à pourvoir	9
Nombre d'électeurs inscrits	71
Nombre d'émargements	24
Nombre d'enveloppes de vote	24
Taux de participation	33,80 %
Nombre de votes blancs	5
Nombre de suffrages valablement exprimés	19

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
« Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »	19 100,00%	1. SÉBASTIEN GALANTI	ÉLU
		2. STÉPHANIE MAUCLAIR	ÉLU
		3. SAMY MANSOURI	ÉLU
		4. NATHALIE DION	ÉLU
		5. DOMINIQUE MESSINEO	ÉLU
		6. FANNY DURVILLE	ÉLU
		7. GILLES TRUCHIS DE VARENNES	ÉLU
		8. ARMELLE TREPOZ	ÉLU
		9. GERVAIS GAUDICHAU	ÉLU

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- M. Sébastien GALANTI (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Stéphanie MAUCLAIR (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Samy MANSOURI (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Nathalie DION (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Dominique MESSINEO (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Fanny DURVILLE (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Gilles TRUCHIS DE VARENNES (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- Mme Armelle TREPPOZ (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)
- M. Gervais GAUDICHAU (Liste « Réussissons ensemble la « nouvelle renaissance » de la faculté de droit, économie et management d'Orléans »)

ARTICLE 3 : COLLEGE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE (BIATSS)

Les sièges sont attribués au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restant au plus fort reste. Pas de possibilité de panachage (listes bloquées).

Aucune candidature n'ayant été déposée, les sièges restent vacants.

ARTICLE 4 : COLLEGE DES USAGERS

Les sièges sont attribués au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restant au plus fort reste. Pas de possibilité de panachage (listes bloquées).

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste de candidat :

Nombre de sièges titulaires à pourvoir	6
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	3690
Nombre d'émargements	67

Nombre d'enveloppes de vote	67
Taux de participation	1,81%
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	55

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
« Active ton UFR ! »	37 67,27%	1. LAËTITIA PIERNICKA	Titulaire
		2. CÔME DESBOIS--RENAUD	Titulaire
		3. LEYLA HAMDI	Titulaire
		4. GERARD MCLAUGHAN	Titulaire
		5. MORGANE SCHILTZ	Suppléant
		6. BASILE RAGUENET	Suppléant
		7. STELLA BOSQUER	Suppléant
		8. SELIM DAGHFOUS	Suppléant
« UNEF »	18 32,73%	1. MARWAN EL HANI	Titulaire
		2. ANOSKA BALACHANDRAN	Titulaire
		3. ABDUL AZIZ ZONGO	Suppléant
		4. RIM OUCHQIR	Suppléant
		5. JEAN KARKACH	-
		6. MAISSANE ABDELLAH	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

- Laëtitia PIERNICKA (Active ton UFR !) - Titulaire
- Côme DESBOIS --RENAUD (Active ton UFR !) - Titulaire
- Leyla HAMDI (Active ton UFR !) - Titulaire
- Gérard MCLAUGHAN (Active ton UFR !) – Titulaire

- Morgane SCHILTZ (Active ton UFR !) - Suppléante de Laëtitia PIERNICKA
- Basile RAGUENET DE SAINT ALBIN (Active ton UFR !) - Suppléant de Côme DESBOIS -- RENAUD
- Stella BOSQUER (Active ton UFR !) – Suppléante de Leyla HAMDİ
- Selim DAGHFOUS (Active ton UFR !) – Suppléant de Gérard MCLAUGHAN
- Marwan EL HANI (UNEF) - Titulaire
- Anoshka BALACHANDRAN (UNEF) - Titulaire
- Abdoul AZIZ ZONGO (UNEF) – Suppléant de Marwan EL HANI
- Rim OUCHQIR (UNEF) – Suppléante de Anoshka BALACHANDRAN

ARTICLE 5 : RECLAMATIONS

Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans. Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

Article 6 : PUBLICITE ET EXECUTION

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il est également tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'université d'Orléans.

Fait à Orléans, le 13 juin 2025

Le Président de l'Université d'Orléans



Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 13 juin 2025 Transmis au Rectorat le : 13 juin 2025
--	---

